



Recensement des dégâts liés à la sécheresse

Publié sur le site Mairie de Pontault-Combault (<https://www.pontault-combault.fr>)

En raison de la sécheresse que subit notre territoire cet été 2026, la Municipalité vous invite à déclarer vos dégâts constatés

**Recensement des dégâts liés à la sécheresse**

La sécheresse de cette année a pu provoquer des fissures, affaissements ou autres désordres sur certaines habitations.

Afin de permettre à la commune de constituer un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de l'État pour l'année 2026, les habitants concernés sont invités à déclarer les dommages constatés en mairie.

Si votre logement est concerné, merci de transmettre à la mairie un dossier complet comprenant :

- Une lettre descriptive des dommages constatés (date d'apparition des fissures, localisation sur le bâtiment, évolution),
- Des photographies claires des dégâts (avec des repères ou une règle pour évaluer la taille si possible),
- Vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse du sinistre, téléphone, email).

Où envoyer votre dossier ?

Par email à l'adresse suivante : juridique@pontault-combault.fr [1] avec pour objet « Sécheresse - Recensement Sinistre »

Par courrier ou dépôt sur place : Mairie de Pontault-Combault, 107 avenue de la République, 77340 Pontault-Combault à l'attention du service juridique.

IMPORTANT

Les propriétaires concernés doivent également signaler les désordres à leur compagnie d'assurance.

Les deux démarches sont complémentaires :

le signalement en mairie permet à la commune de recenser les sinistres et de constituer un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

la déclaration auprès de votre assurance est indispensable pour la prise en charge de votre dossier individuel, **si l'état de catastrophe naturelle est reconnu.**

La municipalité reste à vos côtés et vous tiendra informés de l'évolution de la procédure dès l'ouverture des dépôts en préfecture.

Publié le 19 août 2026

URL de la source (modifié le 19/08/2026 - 13:40): <https://www.pontault-combault.fr/actualites-0/recensement-des-degats-lies-la-secheresse>

Liens

[1] <mailto:juridique@pontault-combault.fr>